

Procès-Verbal de la séance du vendredi 6 décembre 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 6 décembre 2024 à 18 heures, selon convocation du 29 novembre 2024.

Étaient Présents : Monsieur Philippe GUIBERT, Maire. Messieurs Michel ROUSSEAU, Vincent THIBAUD, Olivier BLONDET, Adjoints. Monsieur Jacky DUPLOUICH, conseiller délégué. Madame Marie-Paule WILLEMS, conseillère déléguée. Monsieur Didier BAIGE, conseiller municipal. Madame Saskia VAN LISHOUT, conseillère municipale.

Étaient représentées :

Madame Chantal LECHOPIER par Monsieur Vincent THIBAUD

Madame Odile POTARD par Monsieur Olivier BLONDET

Était excusée : Madame Laurence CLAUSS

Étaient secrétaires de séance :

Monsieur Olivier BLONDET, 3^{ème} Adjoint au Maire et Marie-Josèphe JOUANNY Secrétaire de mairie sont désignés secrétaires de séance.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

I- Ordre du jour :

- Dossier « Aménagement et développement du centre bourg » Demande de subventions
- Engagement des dépenses avant le vote du budget primitif 2025.
- Décision modificative N°1/2024
- Demande de subvention de la part de la FNACA
- Acquisition de la parcelle ZX N° 120 au Beauvert
- Vente de deux chemins communaux (chemins de la Forêt)
- Convention de servitudes avec CEGELEC
- Tarif de location de la maison des loisirs pour les cours de dessin
- Acquisition d'un tableau d'informations numérique à la mairie de Magnac-Laval
- Protection sociale complémentaire « volet prévoyance »
Détermination du mode de participation et du montant de la participation
- Questions et informations diverses

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité par les membres présents et représentés.

II- Approbation du procès-verbal de la réunion du 25 octobre 2024

Le Maire demande aux membres du conseil s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la dernière réunion.

Aucune observation n'étant formulée le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Le procès-verbal du 25 octobre 2024 est ainsi arrêté

Délibération D2024 42

III- Dossier « Aménagement et développement du centre bourg »

Demande d'aide de l'Etat- programmation DETR/DSIL/FONDS VERT 2025

Monsieur Michel Rousseau et Madame Marie-Paule Willems donnent le compte-rendu de la réunion du 28 novembre dernier qui s'est tenue à la Sous-Préfecture concernant ce dossier.

Après avoir pris connaissance de l'étude de faisabilité représentant un montant prévisionnel de travaux de 210 000 € H.T.

Le Conseil Municipal, à 10 voix POUR :

- Approuve le plan de financement présenté ;
- Charge le Maire de solliciter pour ce dossier l'aide de l'Etat, au titre de la DETR/DSIL/et FONDS VERT, programmation 2025 afin de compléter la participation financière attribuée par RTE suite à l'implantation d'un poste source dit « Foulventour »

Délibération D2024 43

IV- Dossier « Aménagement et développement du centre bourg »

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé ce projet à 10 voix POUR :

- Charge le Maire de solliciter une aide financière auprès du conseil départemental au titre des CTD, programmation 2025.

Délibération D2024 44

V- Engagement des dépenses avant le vote du budget primitif 2025

Le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi N°2012-1510 du 29 décembre 2012- article 37 (V) relative à la procédure budgétaire, donnant au Maire, sur autorisation du conseil municipal, la possibilité de régler les dépenses engagées avant le vote du budget primitif 2025.

Ainsi le Maire demande au conseil de bien vouloir l'autoriser à régler les dépenses engagées avant le vote du budget primitif 2025, le Conseil Municipal, à 10 voix POUR l'autorise comme suit :

Les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif 2024 (Non compris ceux afférents au remboursement de la dette et le montant des RAR).

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 66 969,47 € (267 877,89 x 25%). Les dépenses concernent le chapitre 21 et sont réparties sur plusieurs articles. Le conseil à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus. Les crédits nécessaires seront portés aux articles adéquats lors du vote du budget primitif 2025.

Délibération D2024 45

VI-Décision modificative N°1/2024

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer une décision modificative sur le budget primitif 2024

DEPENSES

Chapitre/article	Augmentation	Diminution
012 Charges du personnel		
64111 Personnel titulaire	2000	
64131 Personnel non titulaire	3000	
6451 URSSAF	5000	
Total 012	10000	

RECETTES

Chapitre/article	Augmentation	Diminution
013 atténuation de charges		
6419 Remboursement sur rémunérations	3000	
75 75888 Produits exceptionnels	7000	
Total	10000	

Les membres du conseil approuvent la décision modificative N°1/2024 ci-dessus à 10 voix POUR.

Délibération D2024 46

VII-Demande de subvention de la part de la FNACA

Le Maire donne lecture au conseil d'un courrier du Président de la FNACA, section Magnac-Laval sollicitant une subvention. Le Conseil, après en avoir délibéré, accorde à 10 voix POUR une subvention de 80 € à la FNACA.

Délibération D2024 47

VIII-Acquisition de la parcelle cadastrée section ZX N°120 au Beauvert

Le Maire rappelle au conseil qu'un nouveau dispositif de collecte par apport volontaire des ordures ménagères sera mis en place en 2025. L'implantation d'un site de collecte est prévue au Beauvert. Pour la création de ce site, il est nécessaire d'acquérir la parcelle de terrain cadastrée section ZX N° 120 d'une superficie de 2940 m², appartenant à Monsieur Didier CHARLES. Après discussion, à 10 voix POUR, le conseil, fixe le prix d'achat de la parcelle à 3 000 € l'hectare en accord avec le propriétaire, dit que les frais de notaire seront supportés par l'acheteur, désigne Maître BRUOT-LEDAY, notaire à Saint-Sulpice-les-Feuilles pour établir l'acte et autorise le Maire à le signer.

IX-Vente de deux chemins communaux (chemins de la Forêt)

X-Convention de servitudes avec CEGELEC

Ces deux points seront examinés lors d'une prochaine séance. Les documents nécessaires à leur examen n'ont pas été fournis à la mairie.

Délibération D2024 48

XI-Tarif de location de la maison des loisirs pour les cours de dessin

Le conseil décide à 10 voix POUR d'instaurer un tarif de 30 €/mois pour la location de la maison des Loisirs, à compter du 1^{er} janvier 2025. Un courrier sera adressé à Madame Duroyaume, professeur de dessin.

Délibération D2024 49

XII-Acquisition d'un tableau d'informations numérique à la mairie de Magnac-Laval

Monsieur le Maire soumet au conseil l'achat d'un tableau d'informations numérique, vendu par la commune de Magnac-Laval au tarif de 800 €.

Le conseil considérant que les frais d'installation du tableau numérique seraient trop onéreux, décide de RENONCER à cette acquisition à 10 voix POUR.

Délibération D2024 50

XIII-Protection sociale Complémentaire « volet prévoyance »

Détermination du mode de participation et du montant de la participation

Le Maire rappelle au conseil que par délibération N° 202401 en date du 26 janvier 2024 la commune avait donné mandat au CDG 87 pour mener une procédure de consultation en vue de la conclusion d'une convention de participation sur « le volet Prévoyance » ; celle-ci devient obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2025 pour les employeurs.

La commune a soumis au comité social territorial un projet de délibération proposant une prise en charge de la cotisation/agent /mois à hauteur de 50 %. Le projet a reçu un avis favorable.

Le conseil décide à 10 voix POUR d'adhérer à la convention de participation pour le risque Prévoyance, conclue entre le CDG 87 et RELYENS / MNT, avec effet au 1^{er} janvier 2025 et de retenir la modalité de versement de la participation à l'organisme de protection sociale complémentaire.

XIV- Questions et informations diverses

Intervention de Monsieur Guibert

***Remise en état des routes suite aux travaux ENEDIS**

Le Maire informe les membres du conseil qu'il a adressé un courrier au responsable de l'entreprise SOBECA pour la remise en état des voies concernées par les travaux.

Une visite sur place est prévue le 19 décembre avec l'entreprise SOBECA et le représentant d'ENEDIS pour faire un état des lieux des travaux non terminés à ce jour.

***Conseil Départemental :**

Suite au courrier adressé à Monsieur le Président du Département de la Haute-Vienne en date du 24 mai 2024, le Maire informe le conseil qu'il a reçu une réponse favorable pour la mise en place de la limitation de vitesse à 70 km/h aux lieux-dits « Le Maubert et Le Beauvert »

*** Opération « Haie écolier » saison 2025**

Monsieur Guibert est en charge du dossier de candidature 2025 et doit prendre contact avec l'animatrice de la Fédération des chasseurs et notre professeur des écoles.

***Dates**

Monsieur Guibert propose de fixer la date de la cérémonie des vœux du Maire le samedi 11 janvier 2025 et celle du repas des aînés le dimanche 16 février 2025.

Intervention de Monsieur Blondet

***Débroussaillage des voies communales**

Un adjoint technique étant placé en congé de maladie et afin de ne pas prendre de retard sur les travaux de fauchage et de débroussaillage, Monsieur Blondet indique au conseil que le débroussaillage des voies communales a été effectué en partie par l'entreprise individuelle Laurent Tieulon pour une mission de 200 heures.

Intervention de Monsieur Duplouich

***Commerce multiservices**

Monsieur Duplouich informe le conseil qu'il serait nécessaire d'apporter une modification au niveau de l'arrivée extérieure du gaz afin de faciliter le remplacement des bouteilles de gaz. Il est en charge de contacter l'entreprise LAGELEC.

Monsieur Blondet précise que la palissade délimitant la bande enherbée et la terrasse extérieure du bar/restaurant sera réalisée prochainement.

Intervention de Madame Willems

***Gîte rural**

Madame Willems informe le conseil que notre gîte rural fera l'objet d'une visite des gîtes de France au titre du « bilan qualité » en janvier 2025.

***Taxe de séjour 2025**

Madame Willems indique au conseil que le département de la Haute-Vienne a voté la mise en place d'une taxe additionnelle de 10 % applicable sur tous les séjours à compter de janvier 2025.

***Travaux de peinture**

Madame Willems a constaté que les grilles d'entrée de l'ancien et du nouveau cimetière étaient abîmées. Monsieur Blondet planifiera des travaux peinture avec les adjoints techniques.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 18 minutes.

Philippe Guibert, Maire

Olivier Blondet, secrétaire de séance

